

Liste des dépenses éligibles

Etudes préalables aux travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Aménagement des cheminements horizontaux : rampe d'accès, garde-corps

Aménagement des cheminements verticaux : ascenseur et élévateur vertical pour personnes à mobilité réduite

Sanitaires aménagés

Equipements divers : tables, écritoires ou guichets, poignées de portes, fentes de boîtes aux lettres, boutons et interrupteurs électriques, robinets et dispositifs de commande utilisables par le public à hauteur accessible pour une personne utilisant un fauteuil roulant

Signalisation prévue pour l'information sur les cheminements et installations réservées aux personnes à mobilité réduite

Portes automatiques et portes, sauf si le modèle précédent permettait déjà l'accueil de personnes à mobilité réduite